

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 346/P.P.

Astrida, le 24 février 1951.-

Objet:
Rapports contreprix.

Monsieur le Résident,



Comme suite à votre n° 346/P.P du 7/2/1951,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-dessous les renseignements demandés:

Années 1950.

Contrôle des prix.

Relevé des infractions.

Catégorie d'infractions	Nombre d'infractions relevées =nombre de P.V. établis.
Hausse illégale	: -
non affichage de prix	: 4
non établissement de facture	: -
achat de produits en dessous du prix minimum légal	: -
Divers	: -

L'Administrateur Chef de Territoire, ff.,
J. KIRSCH ,
[Handwritten signature]

Monsieur le Résident du Rwanda

à

KIGALI .-